



RÉSULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 20
Voix favorables : 20
Voix défavorables :

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 10 décembre 2019

Délibération
n° CFVU 2019 - 33

portant avis sur la convention d'application
entre l'Université Toulouse 1 Capitole (École de Management de Toulouse - TSM) et
l'Association pour la Formation aux métiers de la Banque et de la Finance (AFBF)

Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles L712-6-1 ;

Article unique

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la signature de la convention d'application entre l'Université Toulouse 1 Capitole (École de Management de Toulouse - TSM) et l'Association pour la Formation aux métiers de la Banque et de la Finance (AFBF) sur le diplôme de master mention monnaie, banque, finance, assurance, annexée à la présente délibération.

La Présidente de la Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,

Corinne MASCALA



CONVENTION D'APPLICATION

Entre les soussignés :

**L'Association pour la Formation aux métiers de la Banque et de la Finance (AFBF),
organisme gestionnaire du CFA Banques de la Région Midi-Pyrénées**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée auprès de la Préfecture de police de Toulouse le 8 août 1994 sous le numéro de dossier 3/23676, numéro SIRET 482 403 938 00012, dont le siège social est situé Immeuble Le Magellan – rue Magellan – 31670 LABEGE,

Représentée par Monsieur Francis LAFON, en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après dénommé le « **CFA** »

D'une part,

L'Université de Toulouse 1 Capitole,

Etablissement public administratif à caractère scientifique, culturel et professionnel situé au 2, rue du Doyen Gabriel Marty – 31042 TOULOUSE Cedex 9,

Représenté par Madame Corinne MASCALA en sa qualité de Présidente, dûment habilitée aux fins des présentes,

Agissant au nom et pour le compte de l'Ecole de Management, composante de l'Université Toulouse 1 Capitole,

Représentée par Monsieur Hervé PENAN en sa qualité de Directeur, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

ci-après dénommée l' « **UNIVERSITE** »,

D'autre part,

ensemble ci-après dénommés individuellement « la Partie » et collectivement les « Parties »,

Vu la convention cadre de partenariat signée entre les Parties le 16/07/2019 ;

Vu les dispositions de l'arrêté du Ministère de l'Education Nationale en date du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master aux termes desquelles le diplôme de master peut notamment être délivré par les Universités habilitées à cet effet, l'organisation de leur offre de formation étant préalablement soumise à l'habilitation nationale, modifié par l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté d'accréditation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en date du 23 mai 2016 autorisant l'UNIVERSITE à délivrer le diplôme de Master mention Monnaie, Banque, Finance, Assurance,

Vu les décisions du Conseil Régional de Midi Pyrénées en date du :

- 19 novembre 2015 autorisant l'ouverture au sein du CFA d'une formation par la voie de l'apprentissage en Master 1 mention Monnaie, Banque, Finance, Assurance, parcours type Banque et Finance ;
- 11 mars 2013 autorisant l'ouverture au sein du CFA d'une formation par la voie de l'apprentissage en Master 2 Droit Economie Gestion mention Finance, spécialité Banque et Finance Européennes ;
- 3 février 2017 autorisant l'ouverture au sein du CFA d'une formation par la voie de l'apprentissage en Master 2 Droit Economie Gestion mention Monnaie Banque Finance Assurance, parcours type Conseiller Patrimonial Agence ;

Vu les avis favorables du Conseil de Perfectionnement du CFA en date du :

- 18 mars 2014 relativement à l'ouverture de la session de Master 1 mention Monnaie, Banque, Finance, Assurance, parcours type Banque et Finance ;
- 5 novembre 2010 relativement à l'ouverture de la session de Master 2 Droit Economie Gestion mention Finance, spécialité Banque et Finance Européennes ;
- 16 juin 2017 relativement à l'ouverture de la session de Master 2 Droit Economie Gestion mention Monnaie Banque Finance Assurance, parcours type Conseiller Patrimonial Agence ;

Vu les avis favorables du Conseil d'Administration du CFA en date du :

- 18 mars 2014 relativement à l'ouverture de la session de Master 1 mention Monnaie, Banque, Finance, Assurance, parcours type Banque et Finance ;
- 18 octobre 2011 relativement à l'ouverture de la session de Master 2 Droit Economie Gestion mention Finance, spécialité Banque et Finance Européennes ;

Il a été arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

Dans le respect de leurs attributions et compétences respectives et conformément aux différents textes visés aux présentes, les Parties ont décidé de coopérer dans le domaine de la formation professionnelle diplômante au profit du secteur bancaire, par la mise en place d'un dispositif de formation par la voie de l'alternance, visant à la délivrance du diplôme suivant :

- MASTER Droit Economie Gestion mention Monnaie Banque Finance Assurance
(ci-après désigné le « **Master** »)

Et, au cours de la 2^{ème} année de Master, et selon le parcours choisi (respectivement Conseiller Patrimonial Agence ou Chargé d'Affaires Professionnels) :

- Du Certificat de Développement Professionnel Certifié de **Conseiller Patrimonial Agence** (ci-après désigné le « **CDPC CPA** ») accrédité EFPA au niveau Financial Advisor », par le CFPB par l'intermédiaire du CFA ou ;
- Du Certificat de Développement Professionnel Certifié de **Conseiller de Clientèle de Professionnels** (ci-après désigné le « **CDPC CCPPro** ») inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles, par le CFPB par l'intermédiaire du CFA ;

ci-après ensemble désignés la « **Formation** ».

Le présent partenariat précise les engagements respectifs de chacune des Parties et les modalités de réalisation de la Formation.

ARTICLE 2 - DOCUMENTS CONTRACTUELS

L'accord entre les Parties est intégralement et exclusivement représenté par :

- La Convention cadre signée entre les Parties le 16/07/2019 ;
- La présente Convention d'application et ses annexes.

ARTICLE 3 - CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

3.1 Organisation pédagogique

La Formation comprend :

- des enseignements à caractère général et des enseignements à caractère professionnel respectivement dispensés par l'UNIVERSITE ainsi que par le CFA ;
- la réalisation d'un mémoire par chaque Alternant, dont le thème est défini par l'équipe pédagogique précitée, sur proposition de l'Entreprise. Ce projet repose sur une problématique intéressant directement l'Entreprise et fait l'objet d'une soutenance devant un jury mixte composé d'au moins un représentant de l'Entreprise, un représentant de l'UNIVERSITE et un représentant du CFA. L'Alternant est suivi tout au long de sa réalisation par un tuteur professionnel désigné par l'Entreprise et par un tuteur universitaire.

3.2 Public bénéficiaire

La Formation est réalisée au profit d'un ou plusieurs groupes de candidats (dénommés « Alternants ») inscrits selon les modalités prévues à l'article 4 ci-après, qui auront été préalablement recrutés sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation par des établissements bancaires et/ou financiers (dénommés « Entreprises »).

3.3 Sanction de la Formation

La Formation vise à la délivrance du diplôme et des certificats mentionnés à l'article 2 des présentes.

Il est expressément convenu entre les Parties que les certificats professionnels délivrés par le CFPB par l'intermédiaire du CFA sont indépendants du Master délivré par l'UNIVERSITE. En conséquence, l'obtention du Master n'emporte pas de plein droit l'obtention d'un certificat et inversement, de même que l'échec au Master ne préjuge pas de l'échec d'un certificat et inversement.

ARTICLE 4 – MODALITES D'ADMISSION DES CANDIDATS

L'UNIVERSITE organise la sélection des candidats en partenariat avec le CFA et les Entreprises.

En première année de Master (ci-après désignée « **M1** »), les candidats sont admis à suivre les enseignements sur décision des instances compétentes de l'UNIVERSITE, conformément aux dispositions réglementaires régissant le Master.

En deuxième année de Master (ci-après désignée « **M2** »), les candidats sont admis à suivre les enseignements de l'une des spécialités sur décision du jury de recrutement du M2 formé paritairement d'universitaires et de professionnels du secteur bancaire et financier, dans lequel siège nécessairement le Directeur du CFA ou son représentant.

Les candidats admis s'inscrivent à l'UNIVERSITE dans le diplôme considéré et postulent auprès des entreprises partenaires du CFA en vue de leur recrutement.

Leur admission à suivre la Formation au CFA dans le cadre de contrats en alternance relève de la responsabilité du Directeur de celui-ci.

ARTICLE 5 - DISPOSITIONS FINANCIERES

5.1 Facturation et recouvrement des frais de formation auprès des Entreprises

Le CFA se charge de procéder aux appels de taxe d'apprentissage auprès des Entreprises en contrepartie de la Formation réalisée au titre des contrats d'apprentissage et de percevoir les versements correspondants par l'intermédiaire des OPCO.

Pour le cas où les Alternants sont inscrits à la Formation dans le cadre de contrats de professionnalisation, le CFA se charge de conclure des conventions de formation avec les Entreprises en application des dispositions du Chapitre V, Titre II, Livre III de la Partie VI du Code du travail. Dans ce cas, le CFA se charge de procéder à la facturation et au recouvrement des sommes dues par les Entreprises en contrepartie de la Formation réalisée au titre des contrats de professionnalisation.

Les montants perçus par le CFA à ce titre, dans le cadre des présentes, s'entendent nets, s'agissant d'actions de formation exonérées de TVA au sens des dispositions du Code général des impôts et notamment de son article 261.4.4.a).

5.2 Facturation des prestations assurées par l'UNIVERSITE

a) Prix

Les prestations de formation assurées par l'UNIVERSITE en application des présentes sont facturées au CFA sur la base des tarifs définis en annexe 2.

L'ensemble des autres prestations assurées par l'UNIVERSITE en application des présentes qui ne seraient pas visées dans l'annexe 2 ne donnent pas lieu à facturation supplémentaire.

b) Modalités de paiement

L'UNIVERSITE adresse à la fin de chaque semestre universitaire la formation une facture au CFA, qui est accompagnée de la liste nominative des Alternants inscrits et du détail des enseignements réalisés au cours du semestre concerné.

Le règlement des factures sera effectué par virement bancaire sur le compte de l'Université Toulouse 1 Capitole au nom de l'Agent Comptable de l'Université (Trésorerie générale de la Haute Garonne, code banque 10071 ; code guichet 31000 ; n° de compte 00001001325 ; clé RIB 94).

ARTICLE 6 – DUREE, PRISE D'EFFET DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet au 1^{er} septembre 2019.

Elle est conclue pour toute la durée de la Formation répartie sur l'année universitaire 2019 - 2020.

La Convention sera ensuite renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de même durée - soit une (1) année universitaire -, chacune des Parties pouvant y mettre un terme par lettre recommandée avec accusé de réception notifiée à l'autre Partie **au plus tard le 1^{er} juin** de l'année universitaire considérée. Le cas échéant, la prise d'effet de la résiliation ne saurait intervenir avant la fin de la Formation en cours.

En tant que de besoin, les annexes de la présente convention pourront être actualisées d'un commun accord entre les Parties, par voie d'avenant écrit dûment signé par celles-ci au plus tard le 1^{er} juin de l'année universitaire précitée. A défaut, les annexes applicables au jour du renouvellement continueront de produire leurs effets à l'égard des Parties.

Fait à _____, le _____

En trois (3) exemplaires originaux,

**Pour le CFA
Pascal BOUTIN
Président**

**Pour l'Université
Corinne MASCALA
Présidente**

**Pour l'Ecole de
Management
Hervé PENAN
Directeur**

ANNEXE 1 : MAQUETTE PEDAGOGIQUE

► Master 1

Semestre 1	Enseignements	Crédits ECTS Coeff.	Volume horaire Université		Volume horaire CFPB		Modalités de contrôle des connaissances	
			CM	TD	CM	TD	Session initiale	Session de rattrapage
UE1	Fondements économiques et stratégiques de l'activité bancaire	9	56				CT - 100 %	CT - 100 %
	Economie monétaire		21					
	Economie et stratégie de la firme bancaire		21					
	Marchés de capitaux et instruments financiers		14					
UE2	Introduction à l'ingénierie financière	9	70				CT - 100%	CT - 100%
	Gestion financière	4,5	21					
	Comptabilité appliquée à l'ingénierie financière		21					
	Gestion de trésorerie	4,5	14				CT - 100%	CT - 100%
UE3	Introduction au management bancaire et financier	6	63					
	Marketing stratégique et opérationnel bancaire	4,5	21				CT - 100%	CT - 100%
	Management des risques		21					
	Accompagnement des start up et des projets entrepreneuriaux	1,5	21				CT - 100 %	CT - 100 %
UE4	Fondements juridiques et fiscaux de l'activité bancaire et financière	6	63					
	Droit bancaire et financier	4,5	21				CT - 100%	CT - 100%
	Droit fiscal		21					
	Anglais bancaire et financier	1,5	21				CT - 100 %	CT - 100%
UE5	Le chargé de clientèle et le marché des particuliers	6			77		CT - 100 %	CT - 100%
	Optimisation de l'insertion en agence				7			
	Plan d'action commerciale				14			
	L'entrée en relation, produits et services liés au compte				14			
UE6	Les solutions de financement et d'épargne du particulier et autres services	9			98		CT - 100 %	CT - 100%
	L'épargne bancaire				14			
	L'épargne non bancaire				21			
	Les solutions d'assurance				35			
UE7	La posture et la gestion active des clients	9			84		CT - 100 %	CT - 100%
	Les techniques de vente				21			
	Développement du portefeuille				14			
	Amélioration de la rentabilité				21			
	Approfondissement de la relation vers de nouveaux métiers				28			
	Bonifications							
	Total semestre 1	54	252	0	259	0		

Semestre 2	Enseignements	Crédits ECTS Coeff.	Volume horaire Université		Volume horaire CFPB		Modalités de contrôle des connaissances	
			CM	TD	CM	TD	Session initiale	Session de rattrapage
UE8	Applications professionnelles et transversales	6	21		0		CT soutenance - 100%	CT soutenance - 100%
	Gestion de projet		21					
	Bonifications							
	Total semestre 2	6	21	0	0	0		
	Examens (écrits, oraux)			14		14		
	Suivi de l'alternance (bilan professionnel)				14			
TOTAL ANNUEL		60	273	14	273	14		
			574					

► **Master 2 CCPRO**

Semestre 3	Enseignements / Blocs de compétences	Crédits ECTS Coeff.	Volume horaire Université		Volume horaire CFPB		Modalités de contrôle des connaissances	
			CM	TD	CM	TD	Session initiale	Session de rattrapage
UE1	Analyser l'environnement macroéconomique et réglementaire de la banque	9	84					
	Appréhender la finance internationale et les nouveaux modèles de financement	2,25	21				CT - 100%	CT - 100%
	Comprendre les enjeux de la supervision et de la réglementation bancaire et financière	2,25	21				CT - 100%	CT - 100%
	Examiner les liens entre le gouvernement d'entreprise et les systèmes financiers	2,25	21				CT - 100%	CT - 100%
	Appliquer les techniques d'analyse financière de la banque et utiliser les outils de gestion des risques	2,25	21				CT - 100%	CT - 100%
UE2	Maîtriser les notions et outils de base de l'ingénierie financière et patrimonial	9	105					
	Dresser et interpréter les états financiers et boursiers d'une entreprise	1,5	21				CT - 100%	CT - 100%
	Intégrer les concepts fondamentaux de l'ingénierie financière de l'entreprise	2,25	21				CT - 100%	CT - 100%
	Comprendre les différentes missions d'un gestionnaire de patrimoine	2,25	21				CT - 100%	CT - 100%
	Maîtriser les nouvelles règles de fiscalités du patrimoine	1,5	21				CT - 100%	CT - 100%
UE3	Appréhender les principales composantes du management bancaire et financier	6	56					
	Spécifier les stratégies et les modes de management des établissements bancaires	2,5	21				CT - 100%	CT - 100%
	Utiliser les principes de base de la négociation commerciale de produits et services bancaires et financiers	2,5	21				CT - 100%	CT - 100%
	Réussir son entretien dans le cadre d'une recherche d'emploi	1	14				CC - 100 %	CC report 100%
UE4	Connaitre, développer, entretenir son portefeuille de clients professionnels	6			70		CT - 100%	CT - 100%
	Analyser un portefeuille de clients professionnels				35			
	Définir un plan d'action et organiser la démarche commerciale				14			
	Développer un portefeuille de clients professionnels				21			
UE5	Gérer les risques des professionnels	12			49		CT - 100%	CT - 100%
	Analyser les risques				35			
	Se positionner sur la conduite à tenir en matière d'engagements				14			
UE6	Proposer des solutions bancaires adaptées aux besoins des clients professionnels	6			119		CT - 100%	CT - 100%
	Conduire l'entrée en relation et gérer la relation au quotidien				14			
	Exploiter la documentation comptable				14			
	Accompagner le professionnel en lui proposant des solutions personnalisées et adaptées à ses besoins				63			
	Mener un entretien avec un professionnel				28			
UE7	Maîtriser le marché "Agri/Viti"	6			49		CT - 100%	CT - 100%
	Connaitre l'environnement économique et réglementaire du marché agricole				7			
	Connaitre l'environnement juridique, fiscal et social de l'exploitant				7			
	Réaliser une analyse économique et financière de l'exploitation				7			
	Maîtriser les techniques de financement				7			
	Gérer les risques et les assurances				7			
	Appréhender l'installation				7			
	Accompagner le client dans la transmission de son patrimoine professionnel				7			
	Bonifications							
Total semestre 3		48	245	0	287	0		
Semestre 4	Enseignements / Blocs de compétences	Crédits ECTS Coeff.	Volume horaire Université		Volume horaire CFPB		Modalités de contrôle des connaissances	
			CM	TD	CM	TD	Session initiale	Session de rattrapage
UE8	Applications professionnelles	12	28		21			
	Suivi du projet tutoré		21		21			
	Soutenance projet tutoré		7				CT - 75%	CT - 75%
	Evaluation de la période en entreprise						CC - 25%	CC report 25%
	Bonifications							
Total semestre 4		12	28	0	21	0		
	Révisions					21		
	Examens (écrits, oraux)			14		21		
	Suivi de l'alternance (bilan professionnel + intégration)		7					
TOTAL ANNUEL		60	280	14	308	42		
			644					

► **Master 2 CPA**

Semestre 3	Enseignements / Blocs de compétences	Crédits ECTS Coeff.	Volume horaire Université		Volume horaire CFPB		Modalités de contrôle des connaissances	
			CM	TD	CM	TD	Session initiale	Session de rattrapage
UE1	Analyser l'environnement macroéconomique et réglementaire de la banque	9	84					
	Appréhender la finance internationale et les nouveaux modèles de financement	4,5	21				CT - 100%	CT - 100%
	Comprendre les enjeux de la supervision et de la réglementation bancaire et financière		21					
	Examiner les liens entre le gouvernement d'entreprise et les systèmes financiers		21					
	Appliquer les techniques d'analyse financière de la banque et utiliser les outils de gestion des risques	4,5	21				CT - 100%	CT - 100%
UE2	Maîtriser les notions et outils de base de l'ingénierie financière et patrimoniale	9	105					
	Dresser et interpréter les états financiers et boursiers d'une entreprise	3	21				CT - 100%	CT - 100%
	Intégrer les concepts fondamentaux de l'ingénierie financière de l'entreprise		21					
	Comprendre les différentes missions d'un gestionnaire de patrimoine	3	21				CT - 100%	CT - 100%
	Maîtriser les nouvelles règles de fiscalités du patrimoine		21					
UE3	Appréhender les principales composantes du management bancaire et financier	6	56					
	Spécifier les stratégies et les modes de management des établissements bancaires	2,5	21				CT - 100%	CT - 100%
	Utiliser les principes de base de la négociation commerciale de produits et services bancaires et financiers	2,5	21				CT - 100%	CT - 100%
	Réussir son entretien dans le cadre d'une recherche d'emploi	1	14				CC - 100 %	CC - 100%
UE4	Mettre en œuvre une démarche relationnelle adaptée à une clientèle patrimoniale	6			49		CT - 100%	CT - 100%
	Prendre en charge le client "bonne gamme"				14			
	Préparer l'entretien de découverte				14			
	Découvrir le client et sa situation par l'approche globale				21			
UE5	Proposer des solutions patrimoniales adaptées aux besoins de la clientèle bancaire "bonne gamme"	12			112		CT - 100%	CT - 100%
	Etablir les préconisations adaptées aux objectifs à la situation du client				35			
	Expliquer au client les impacts des préconisations sur sa situation personnelle				77			
UE6	Contribuer au développement de la clientèle patrimoniale "bonne gamme" dans un établissement	6			77		CT - 100%	CT - 100%
	Concrétiser les propositions faites aux clients "bonne gamme"				28			
	Analyser et développer son portefeuille de clients patrimoniaux				28			
	Analyser ses performances commerciales et rendre compte à sa hiérarchie				7			
	S'assurer de la qualité de service et de relation avec le client				14			
	Bonifications							
Total semestre 3		48	245		238			

Semestre 4	Enseignements / Blocs de compétences	Crédits ECTS Coeff.	Volume horaire Université		Volume horaire CFPB		Modalités de contrôle des connaissances	
			CM	TD	CM	TD	Session initiale	Session de rattrapage
UE7	Applications professionnelles	12	28		21			
	Suivi du projet tutoré		21		21			
	Soutenance projet tutoré		7				CT - 75%	CT - 75%
	Evaluation de la période en entreprise						CC - 25%	CC report 25%
	Bonifications							
Total semestre 4		12	28	0	21	0		
Examens (écrits, oraux)				14		14		
Suivi de l'alternance (bilan professionnel)			7					
TOTAL ANNUEL		60	280	14	259	14		
			567					

ANNEXE 2 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Les prestations de formation assurées par l'UNIVERSITE en application des présentes sont facturées au CFA sur la base du tarif suivant :

► MASTER 1

PRESTATION	Unité de calcul	Tarif unitaire
Face à Face pédagogique (273 heures)	Heure / alternant	14 €
Surveillance (14 heures)	Heure / alternant	14 €

► MASTER 2 CCPRO

PRESTATION	Unité de calcul	Tarif unitaire
Face à Face pédagogique (280 heures)	Heure / alternant	14 €
Surveillance (14 heures)	Heure / alternant	14 €

► MASTER 2 CPA

PRESTATION	Unité de calcul	Tarif unitaire
Face à Face pédagogique (280 heures)	Heure / alternant	14 €
Surveillance (14 heures)	Heure / alternant	14 €